

**Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique départemental de la Martinique
NOR : JUSK1440084A**

Le directeur interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique départemental de la Martinique, en date du 5 décembre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UNSa Justice (3 sièges)	M. Cyrille BERQUIER, surveillant brigadier au centre pénitentiaire de Ducos Mme Aline LATCHOUMIA, surveillante principale au centre pénitentiaire de Ducos M. Jocelyn ELISABETH MARIE FRANCOISE, surveillant principal au centre pénitentiaire de Ducos	Mme Rose-Hélène REPERT, adjointe administrative au centre pénitentiaire de Ducos M. Louis Georges GRIFFIT, lieutenant pénitentiaire au centre pénitentiaire de Ducos Mme Ulla MONDESIR, Adjointe administrative au SPIP Fort de France
FO (1 siège)	M. Gaspard BIONVILLE, brigadier au centre pénitentiaire de Ducos	M. Joseph RAMANICH, 1 ^{er} surveillant au Centre pénitentiaire de Ducos

Article 2

Le Directeur Interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 décembre 2014.

Le directeur interrégional,

Laurent RIDEL